

L'avenir des enfants placés s'éclaircit

Le deuxième volet d'une enquête menée par l'Ined en partenariat avec le CNRS, dont *La Croix* publie en exclusivité les résultats, montre que de nombreux jeunes placés ne s'en sortent pas si mal. À condition d'être accompagnés jusqu'à leurs 21 ans.

C'est une enquête qui tord le cou aux idées reçues. Et qui fera sans doute du bien aux professionnels de la protection de l'enfance. Elle pourrait aussi alerter les départements sur l'urgence de ne pas abandonner un dispositif dont elle prouve l'efficacité : le contrat jeune majeur (CJM), qui permet de prolonger la prise en charge financière et éducative des enfants placés jusqu'à 21 ans, quand notamment ils poursuivent des études.

Le deuxième volet de l'étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (Elap) propose en effet une photographie inédite de ce que sont devenus 756 jeunes placés, dix-huit mois après leur sortie de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Cette enquête, menée par l'Ined en partenariat avec le laboratoire Printemps du CNRS, compare les réponses de ces jeunes de sept départements du Nord et de l'Île-de-France entre fin 2013 et aujourd'hui.

Les résultats sont plutôt rassurants : l'avenir de ces jeunes n'est pas fermé. Un an après leur sortie de l'ASE, seuls 8 % d'entre eux se retrouvent dans la rue, ce qui est plus que dans la population générale, mais loin des 40 % parfois évoqués. « *Les jeunes issus de l'ASE sont souvent "sans domicile" au sens de l'Insee, ce qui signifie qu'ils n'ont pas de logement à eux et sont hébergés ou pris en charge par des associations. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils vivent dehors* », décrypte Isabelle Frechon, l'une des coauteures de l'étude.

Autre enseignement : les jeunes ayant bénéficié d'un CMJ jusqu'à leurs 21 ans approchent le niveau de qualification des jeunes de leur âge issus de familles au sein desquelles le parent le plus diplômé est ouvrier ou employé : 45 % des anciens enfants placés ont le bac, contre 39 % pour les enfants d'employés. En revanche, seuls 10 % des premiers font des études supérieures contre 21 % pour les seconds.

Ces résultats s'expliquent, puisque les CJM ne sont accordés qu'aux jeunes les plus motivés, ayant un réel projet. Près de 21 800 jeunes majeurs étaient concernés fin 2013, soit même pas 1 % de l'ensemble des jeunes placés.

Ce dispositif doit être soutenu, estime Marc Chabant, directeur du développement de la Fondation action enfance, qui accueille des jeunes placés en villages d'enfants et en foyers. « *Les CJM sont de plus en plus difficiles à obtenir. Certains départements n'en proposent plus, ou alors trop courts. Il y a dix ans, la durée moyenne était de deux ans contre six mois aujourd'hui.* »

Emmanuelle Lucas